

AGIR POUR UNE REPUBLIQUE QUI TIENT SES PROMESSES

Les prochaines semaines seront, en France, des rendez-vous politiques décisifs avec l'élection du Président de la République et le renouvellement de l'Assemblée nationale. La Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire fidèle à son histoire et à ses valeurs, entend y jouer le rôle qui est le sien : aider à la construction d'une conscience civique, relayer la conviction des citoyens et traduire sa pertinence auprès des candidats à ces élections afin de donner légitimité au mandat qui leur sera confié. Elle veut, ainsi, **rendre la République conforme aux principes qui la fondent pour affronter les nouveaux défis du monde contemporain.** Or, la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité », dont la laïcité fait la synthèse, est trop souvent contredite par la réalité quotidienne et menacée de disqualification.

Il est donc urgent de rétablir des liens de confiance entre les citoyens et leurs représentants politiques. Il en va de la permanence de la démocratie comme de sa qualité. Pour cela, il faut éviter les discours d'affichage ou d'incantation pour exprimer une volonté réelle de réduire les fractures qui traversent la société française et hypothèquent son avenir. Il faut que des engagements précis soient pris, que des calendriers soient élaborés, pour permettre la définition et la mise en oeuvre de mesures plus soutenues dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. Il faut aussi une exigence plus forte pour sortir la vie politique de l'enfermement des sondages ou de la médiatisation de l'accessoire comme de l'inflation des lois et règlements ou des politiques d'affichage qui nourrissent, par exemple, le thème de la sécurité. Une claire présentation des enjeux que nous devons affronter, des réponses que souhaitent privilégier les candidats et les groupes politiques qui les soutiennent, doivent permettre aux citoyens, dans leur diversité, de se sentir concernés par la politique.

Ils pourront ainsi être acteurs d'un monde qui a plus changé en une vingtaine d'années qu'en un siècle. L'Etat-nation, creuset de la sociabilité, mais aussi territoire d'expression de la souveraineté, résiste mal aux assauts de la globalisation économique essentiellement mue par la soif d'accumulation financière d'individus ou de groupes minoritaires, alimentant, en retour, les nationalismes agressifs. La crise environnementale, les questions énergétiques, l'épuisement des ressources naturelles, la réduction de la misère et l'accès aux soins et à l'éducation pour tous, imposent l'invention de solutions planétaires dont la mise en oeuvre ne se révélera opératoire qu'à un horizon de plusieurs décennies.

A l'occasion du débat qui s'ouvre, la Ligue de l'Enseignement soumet aux candidats, comme aux citoyens, des axes de réflexions. Elle souhaite que l'intelligence et l'esprit collectifs, qui, dans les moments importants de notre histoire, ont su animer nos concitoyens, soient mis au service d'un renouveau de la démocratie et de la justice sociale. A cette fin, elle présente quatre champs de propositions qui sont une invitation à débattre :

- **Favoriser le renouveau de la citoyenneté par une dynamique nouvelle de la vie associative et de l'éducation populaire.**
- **Refonder l'Ecole et permettre à tous d'apprendre et de se cultiver tout au long de sa vie.**
- **Garantir la justice sociale, l'expression de la diversité culturelle et la laïcité.**
- **Engager la France dans le chantier du développement durable et solidaire de la planète.**

1 FAVORISER LE RENOUVEAU DE LA CITOYENNETE PAR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

La démocratie exige aujourd'hui une plus large intervention des citoyens. Il faut renouveler et revivifier la démocratie représentative et l'élargir par une véritable démocratie participative qui permette aux citoyens, au sein d'une société civile construite, d'être associés à l'élaboration des politiques publiques, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Comme le dialogue social, le **dialogue civil** doit être « institutionnalisé » par des engagements réciproques entre les pouvoirs publics et les associations fédérées. La promotion et la valorisation de nouvelles formes de coopération entre l'Etat, les collectivités territoriales et les réseaux associatifs doivent permettre l'apport de la dynamique associative au développement local et aux programmes publics, au-delà des seules procédures de marché public ou de délégation de service public qui risquent de banaliser la contribution associative.

Les associations, identifiées comme des lieux d'apprentissage et d'expression de la citoyenneté, doivent être reconnues comme un atout, une source d'innovations et de renouvellement dans notre société. Pour cela, l'engagement associatif, la participation bénévole au service de l'intérêt général et l'exercice d'un volontariat clairement défini doivent être réellement valorisés. La formation des responsables associatifs et une **éducation populaire** renouvelée doivent permettre, non seulement la pratique d'activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, mais aussi l'intervention des citoyens, la défense des droits, l'insertion sociale et la solidarité.

L'engagement des jeunes, qui peut prendre des formes diverses, doit être facilité pour que la jeunesse apparaisse plus volontiers comme source d'espoir que comme une menace. La création progressive d'un **service civique universel** permettra de valoriser la citoyenneté, d'exercer une responsabilité d'utilité sociale et d'inventer, dans la **diversité de notre société** des relations nouvelles à travers des valeurs partagées.

Les conditions de production, de diffusion et d'appropriation de l'information et de la communication, sont déterminantes pour la nature du « vivre ensemble ». **Un espace public de la communication**, garant de l'indépendance de l'information des citoyens, doit être imaginé et préservé, afin que chacun puisse y être associé comme usager et producteur. A l'heure où internet joue un rôle grandissant, l'accès aux **technologies de l'information et de la communication** doit être facilité et généralisé sur tous les territoires.

2 REFONDER L'ECOLE, PERMETTRE A TOUS D'APPRENDRE ET DE SE CULTIVER TOUT AU LONG DE SA VIE

Il est urgent de **refonder le service public d'éducation**. Notre pays doit rompre avec une logique qui fait de l'Ecole une gare de triage par son mode de fonctionnement où dominent trop souvent la séparation sélective de ses contenus et l'évaluation par l'échec. Redéfinir les missions de l'Ecole, institution de la République, espace protecteur, émancipateur et d'apprentissage de la démocratie, est une exigence prioritaire. Face à la nostalgie et au conservatisme, au découragement et aux tentatives de privatisation, il faut retrouver confiance et espoir en une Ecole, de la maternelle à l'enseignement supérieur, qui donne, elle-même, confiance et espoir. Pour éviter la fracture scolaire sur les territoires, il faut **redessiner la carte scolaire**, concevoir une **orientation avec les élèves**, créer une véritable continuité entre l'école primaire et le collège pour donner tout son sens à la scolarité obligatoire et améliorer la **formation des enseignants**. Si l'Ecole doit assumer en son sein ce qu'elle prescrit, il est nécessaire aussi de développer la **complémentarité** des actions des associations éducatives avec celles des enseignants et des parents pour apporter un **accompagnement scolaire et éducatif** à ceux qui en ont besoin et favoriser pour tous **l'éducation artistique et le sport scolaire**.

Le rôle de l'Etat est d'assurer, avec le concours des collectivités locales, sur l'ensemble du territoire l'existence d'un service public d'éducation correspondant à ces exigences et d'y consacrer

les moyens indispensables. S'il est nécessaire de reposer, de façon sereine et patiente, la question de l'unification du service public d'éducation dans le respect de la diversité, il est aujourd'hui inacceptable que l'Etat ou les Collectivités locales accordent, par divers moyens, notamment avec les nouvelles dispositions des lois de décentralisation, **des financements privilégiés à l'enseignement privé.**

Cette refondation de l'Ecole doit s'inscrire dans la perspective d'une **formation tout au long de la vie** permettant aussi bien l'épanouissement personnel que les adaptations professionnelles et la promotion sociale, par le perfectionnement des connaissances, l'accès aux patrimoines, aux œuvres artistiques, à la création culturelle, aux sciences, aux techniques et à la maîtrise des informations. Les politiques publiques de l'éducation scolaire, de la jeunesse et de la culture et de la communication doivent être repensées et réarticulées entre elles et au sein des politiques territoriales. C'est à cette condition que les « œuvres de l'esprit », préservées du formatage et de la marchandisation des imaginaires, seront essentielles à l'émancipation d'individus et à leur sentiment d'appartenance à un destin commun.

3 GARANTIR LA JUSTICE SOCIALE, L'EXPRESSION DE LA DIVERSITE CULTURELLE ET LA LAICITE

La société française est tiraillée par des inégalités insupportables. La France doit garantir à tous ses habitants, quelles que soient leurs origines, leurs handicaps ou leurs situations sociales, les conditions d'une vie digne. L'accès à un logement décent, à un emploi rémunérateur et à la santé est une exigence démocratique et sociale. Il en va de même de **l'accès aux loisirs et aux vacances.** Il n'est pas acceptable, dans un pays riche comme la France, que 2 millions d'enfants et de jeunes soient "assignés à résidence" dans leur cité qu'ils ne quittent même pas une journée par an ! Il n'est pas concevable que les pouvoirs publics ne donnent pas, à côté des pratiques professionnelles, les moyens réels pour **les pratiques sportives, artistiques et culturelles en amateur.**

Dans une société devenue multiculturelle qui ne doit pas évoluer vers une mosaïque de communautés disjointes, il faut reconnaître aux individus le droit d'exprimer, individuellement ou collectivement, leurs identités tout en partageant des valeurs communes. Cela suppose une claire distinction entre les **solidarités communautaires et le communautarisme.** Pour que chacun se sente reconnu dans sa dignité, il est indispensable de prendre en compte toute notre histoire et les mémoires blessées, d'**agir contre le racisme et toutes les formes de discriminations.**

L'évolution du travail, des modes et de la durée de la vie et la mobilité en Europe, nécessitent de redéfinir l'efficacité et le financement de notre modèle social ainsi que les bases de la fiscalité. L'originalité de **l'économie sociale et solidaire,** où les citoyens peuvent entreprendre autrement, expérimenter de nouvelles activités, organiser des services et participer aux missions de service public, doit être reconnue. L'entraide volontaire et les réponses mutualistes doivent accompagner les garanties de la Sécurité Sociale et les politiques publiques. La solidarité ne peut se résumer à des interventions d'urgences, des interpellations médiatiques compassionnelles, ni aux seules réponses d'un Etat guichet. Elle est une exigence morale construite sur la base de la dette sociale que se doivent des citoyens égaux en droit quels que soient leur culture, leur religion ou leur choix de vie.

Dans cet esprit, la laïcité est le meilleur moyen de préserver la paix civile. Elle permet l'expression de la pluralité des cultures et des convictions dans le cadre d'une République garante de l'intérêt général et donc indépendante de toutes les options spirituelles ou des intérêts particuliers. Les bases juridiques de la loi 1905 doivent, sans être remises en cause, être approfondies pour que des mesures de bon sens résolvent, par la concertation, les problèmes qui demeurent. Il est aujourd'hui indispensable que soient articulés des mesures juridiques, des dispositions politiques et des liens sociaux pour réaffirmer les conditions d'un vivre ensemble. Pour cela, le Parlement doit adopter, après une saisine du Conseil Economique et social synthétisant les contributions des acteurs de la société civile dans leur plus grande diversité, une **« charte de la Laïcité »** qui affirme l'idéal commun

susceptible de protéger les personnes de tous les asservissements et de garantir l'expression des différentes convictions religieuses, agnostiques ou athées.

4 ENGAGER LA FRANCE DANS LE CHANTIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA PLANETE

Dans le contexte d'une mondialisation qu'il convient de réguler, la France doit promouvoir ses valeurs et sa tradition démocratique. Elle doit s'engager dans **une nouvelle politique de l'immigration**, attentive aux personnes, exigeante et respectueuse des droits. Celle-ci doit tenir compte des géopolitiques Européenne, Euro-méditerranéenne et mondiale. La France doit privilégier la **solidarité internationale** en favorisant l'action des ONG et des sociétés civiles des pays du Sud dans une perspective de paix et de relations d'équité entre les peuples. Dans un monde où émergent des Etats continents, où persistent les conflits et où apparaissent de nouvelles menaces, la refondation de l'ONU et la redéfinition du rôle des institutions internationales sont à mettre au cœur de l'actualité.

L'éco-citoyenneté et le **développement durable** ne peuvent être réduits à de simples expressions à la mode, mais doivent recouvrir des réalités et des engagements quotidiens. Nos sociétés doivent concilier la confiance dans le progrès avec le poids des limites et les risques de régressions, redéfinir les besoins essentiels face à la consommation extravagante. Cette nouvelle approche doit rencontrer un écho auprès des citoyens et des pouvoirs publics à l'échelle planétaire. Cela suppose, en France, une démarche de conscientisation telle la mise en place de démarches **« Agenda 21 »**.

La France doit redevenir un des moteurs de la **construction d'une Union européenne** démocratique et solidaire, soucieuse d'une prospérité partagée. Cette action doit permettre une convergence des modèles économiques et sociaux assurant le développement d'un espace social européen et un équilibre entre le marché et l'intérêt général. Une Europe, forte d'exigences démocratiques, porteuse d'un modèle social original et d'une éthique des relations internationales, aura un rôle positif dans la mondialisation. Une meilleure appropriation de ce rôle passe par l'encouragement aux **initiatives associatives transfrontières** et au développement des rencontres. Au même titre que les échanges de jeunes franco-allemands ont permis un rapprochement de nos deux pays, le développement de dispositifs de type **« Erasmus » élargi aux apprentis et aux jeunes travailleurs** doit favoriser la construction d'une citoyenneté européenne. La reconnaissance d'un **statut d'association européenne** est un élément indispensable pour l'exercice réel de l'engagement citoyen à l'échelle de l'Europe.

Une réflexion lucide et constante sur les représentations culturelles autour desquelles s'est construite notre vision du monde, conduite par des citoyens conscients de la richesse que représente leur diversité, constitue le chantier de tous ceux qui se réclament de l'éducation populaire et de la laïcité. L'avenir se construira sous l'éclairage de leurs débats. C'est dans cet esprit, qu'au cours de cette période électorale, la Ligue de l'Enseignement prêtera une attention vigilante aux réflexions et aux réponses des citoyens et de leurs représentants politiques pour que notre République soit, dans la réalité des faits ce qu'elle déclare être dans sa Constitution : démocratique, laïque et sociale.

Autour de ces quatre priorités,
la Ligue de l'Enseignement,

s'appuyant sur l'expérience développée par ses divers secteurs d'activités, ses fédérations sportives USEP et UFOLEP, l'ensemble de son réseau associatif fédéré au niveau départemental et régional et ses militants

**fait des propositions pour contribuer au débat
sur notre avenir**

Vous trouverez sur son site :

www.laligue.org

dans la rubrique :

« **La Ligue prend position** »

des analyses et propositions précises pour
tous les mots en gras soulignés dans le texte

Vous pouvez aussi enrichir ces propositions et participer au débat citoyen :

- en vous inscrivant à son forum que vous trouverez sur son site
- en écrivant :
 - par courrier électronique à :
« **elections.2007@laligue.org** »
 - ou à :
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
3, rue Récamier
75341 PARIS Cédex 07
- en participant aux rencontres proposées par les fédérations départementales (dont vous trouverez les coordonnées sur le site)

Vous pouvez aussi contribuer à mettre en œuvre ces propositions en adhérant à la **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**, par l'intermédiaire de ses fédérations départementales ou en écrivant directement au siège national.

